



/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

Jacques Pélissard demande que cessent les attaques infondées et démagogiques contre les collectivités locales

Devant le nombre d'attaques outrancières et répétées contre l'évolution des dépenses en matière d'effectifs des collectivités locales, et notamment des communes et des intercommunalités, Jacques Pélissard, président de l'AMF, proteste contre les effets d'annonce qui n'ont qu'un seul but, créer une fausse polémique, sur la base de données contestables.

En effet, des chiffres sont annoncés et repris aveuglément dans la presse sans aucune information sur les sources, les périodes, les périmètres de collectivités, les modalités de décompte, les populations concernées... Prend-on en compte les agents de la Ville de Paris (60000 agents), les sapeurs-pompiers de la ville de Marseille, les contrats aidés, les assistantes maternelles...?

Selon les déclarations récentes à la recherche de sensationnel d'un parlementaire de l'Aisne, les collectivités « gaspillent » près de 20 milliards d'euros chaque année... se basant notamment sur une augmentation globale des effectifs de la fonction publique territoriale, entre 1998 et 2008, de « plus de 200% pour l'intercommunalité et 55% pour les communes ».

Or cette augmentation se justifie pour la période indiquée car elle correspond au développement de l'intercommunalité, la population ayant par ailleurs augmenté de près de 10%, soit plus de 5 millions de personnes. Selon les données de l'INSEE et du CNFPT, les effectifs dans les communes et les intercommunalités se sont stabilisés dès 2009 et les derniers chiffres [1] montrent une diminution des recrutements en 2011. Pourquoi cela n'est-il jamais dit ?

Cette maîtrise des effectifs n'aurait pu avoir lieu si les élus locaux n'avaient pas engagé, depuis plusieurs années, aidés en cela par les lois du 13 août 2004 et du 16 décembre 2010, une réflexion et une démarche d'optimisation des modes de fonctionnement et d'organisation de leurs services, ce qui nécessite forcément du temps.

Pour éviter justement cette polémique navrante de chiffres, et à la demande de l'AMF et des autres associations nationales d'élus, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), en partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale(CNFPT) et la Direction générale des collectivités locale (DGCL), va mettre en place un groupe de travail qui aura pour mission d'engager une analyse et l'étude objective de l'évolution des effectifs.

Jacques Pélissard tient à rappeler l'engagement des maires et des présidents de communautés à offrir des services publics de qualité, tout en maîtrisant leurs dépenses. Pour preuve de leur implication, 31574 maires sur 36784 sont élus de communes de moins de 2.000 habitants, en première ligne, 7 jours sur 7, pour une indemnité vraiment modeste.

Les communes et les communautés jouent en effet un rôle essentiel de cohésion sociale en cette période de crise. Le bloc communal a d'ailleurs réussi à maintenir, voire à améliorer, un niveau de service aux habitants de qualité, tout en ayant fait face à l'inflation des normes nationales et européennes, à la transformation des politiques de proximité dans de nombreux domaines (environnement, économie...) et aux nouvelles demandes sociales.

Bien sûr, les efforts de maîtrise des effectifs doivent se poursuivre. Cela implique pour l'Etat, d'alléger véritablement les normes qu'il impose aux collectivités, dans le cadre d'un véritable dialogue partenarial et, pour les élus, qui n'ont pas attendu ces leçons démagogiques, de continuer la mutualisation de leurs services et de leurs personnels.

[1] Source Acoss – Urssaf

Contact presse : AMF Marie-Hélène GALIN Tél. 01 44 18 13 59 mhgalin@amf.asso.fr